

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

EI Florie DANTHU – Formation & Coaching

3 route traversière, 42600 LÉZIGNEUX

SIRET : 907 906 010 00018

Email : hello@floriedanthu.fr | Tél : 06 65 8 41 49

N° Déclaration d'activité : 84420373342 (Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes)

ARTICLE 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à la souscription aux prestations de services de formations, de coaching, de conseil et d'accompagnement (ci-après « les Services ») proposées par **EI Florie DANTHU** (ci-après « l'Organisme de formation »).

Ces services s'adressent aussi bien aux professionnels (entreprises, associations, indépendants) qu'aux particuliers. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente.

Modalités d'intervention : Sauf accord écrit exceptionnel, les prestations sont dispensées exclusivement à distance, par visioconférence.

Partenariats et Portage : Dans le cadre de dispositifs de financement spécifiques ou de partenariats (notamment via des structures de portage disposant de la certification Qualiopi), des conventions de formation complémentaires ou des documents spécifiques requis par l'organisme financeur pourront être soumis au Client. En cas de divergence sur des points purement administratifs liés au financement, les stipulations de la convention de financement prévaudront sur les présentes CGV pour la seule durée de l'action financée.

La version des CGV applicable est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

ARTICLE 2 – Les Services

2.1 Modalités d'inscription et preuve de présence

Inscription et validation :

Toute demande de prestation formulée par téléphone ou par e-mail fait l'objet d'une proposition commerciale ou d'un bon de commande. La commande est ferme et définitive dès :

- La réception du bon de commande ou du contrat de services signé par le Client (signature manuscrite scannée ou électronique acceptée) ;

- Ou, à défaut, par le versement d'un acompte ou du paiement intégral.

Feuille de présence (Mode opératoire simplifié) :

Conformément aux obligations légales, la réalité de la prestation est attestée par une feuille de présence selon la procédure suivante :

- **Pour les clients professionnels :** La feuille de présence signée est **obligatoire**. L'Organisme transmet un PDF pré-rempli par email. Le Client doit le signer et le retourner sous 48h. Sans ce document, le certificat de réalisation ne pourra être émis.
- **Pour les clients particuliers (sans financement) :** Une attestation de fin de parcours ou un certificat de réalisation sera fourni. La feuille d'émargement stricte n'est requise que si le particulier sollicite un financement tiers (ex: CPF) nécessitant cette preuve administrative.

L'Organisme conserve ces feuilles pendant 5 ans.

2.2 Modalités d'intervention et prérequis techniques

Les prestations se déroulent par visioconférence. Le Client s'engage à :

- Disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet haut débit, d'un micro et d'une webcam.
- Se trouver dans un lieu calme et propice à la concentration.
- Avoir installé le logiciel de visioconférence indiqué.
- **Sauvegarde des données :** Le Client est seul responsable de la sauvegarde de ses fichiers. L'Organisme ne saurait être tenu responsable de toute perte de données survenant sur le poste du Client durant la séance.

En cas de problème technique lié au Client empêchant la séance : si la résolution dépasse 15 minutes, la séance sera reportée sans frais.

2.3 Conditions de règlement

Tous les prix sont indiqués en Euros. Pour les actions de formation, l'organisme bénéficie d'une exonération de TVA (article 261-4-4° du CGI).

- **Paiement :** Par virement bancaire. Pour les particuliers et nouvelles commandes, le paiement intégral est requis avant la première séance. Pour les entreprises, paiement à 30 jours date de facture sauf accord contraire.
- **Retard :** Des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement seront dues.
- **Financement tiers :** Si un organisme collecteur (OPCO, etc.) ne prend pas en charge tout ou partie des frais, le reliquat sera facturé intégralement au Client.

2.4 Annulation et report des séances

Compte tenu du caractère strictement individuel des prestations :

- **À l'initiative de l'Organisme** : Reprogrammation sans frais à la première disponibilité.
- **À l'initiative du Client** :
 - **> 48h ouvrées avant** : Annulation ou report sans frais.
 - **Entre 24h et 48h avant** : 50 % du montant de la séance est dû.
 - **< 24h ouvrées avant** : 100 % de la séance est due et facturée intégralement.

Des justificatifs (ex: certificat médical) peuvent permettre de lever ces pénalités à la discrétion de l'Organisme.

2.5 Droit de rétractation (Clients Particuliers uniquement)

Conformément au Code de la consommation, le Client non professionnel dispose d'un délai de **14 jours calendaires** pour se rétracter sans motif.

Exception : Si le Client demande expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai, il renonce à son droit de rétractation pour les séances déjà réalisées. Les séances déjà dispensées restent dues au prorata du service fait.

Cette clause ne s'applique pas aux Clients professionnels.

ARTICLE 3 – Responsabilité et Propriété Intellectuelle

Responsabilité : La responsabilité de l'Organisme est limitée au montant de la prestation. L'Organisme ne saurait être tenu responsable des dommages indirects (perte de données, manque à gagner).

Propriété Intellectuelle : L'Organisme reste propriétaire de tous les supports pédagogiques. Leur reproduction ou diffusion est interdite sans accord écrit.

Confidentialité : El Florie DANTHU s'engage à la confidentialité totale des informations échangées. Pour les prestations de coaching, le secret professionnel s'applique strictement.

ARTICLE 4 – Protection des données (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative des formations. Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant hello@floriedanthu.fr.

ARTICLE 5 – Litiges et Médiation

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, les Tribunaux de Saint-Étienne seront seuls compétents.

Médiation (Clients Particuliers) : Conformément au Code de la consommation, le Client non professionnel peut recourir à un médiateur de la consommation. (Médiateur compétent à désigner ou affilié : [Nom du médiateur / Site web]).

Fait à Lézigneux, le _____

Le Client (Lu et approuvé) :

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord")

L'Organisme de Formation :

Florie DANTHU